

<b>Prestations</b>	<b>Base Sécurité Sociale</b>	<b>Remboursements de La Mutuelle Catalane</b>
<b>HOSPITALISATION</b>		
Frais de Séjour	80%	100%
Honoraires	80%	100%
Forfait Journalier Hospitalier Maladie Chirurgie (20€/jour)	+	100% Frais Réels illimités
Forfait Journalier Hospitalier Psychiatrie (15€/jour)	+	100% Frais Réels illimités
Forfait Journalier Rééducation, repos, convalescence (20€/jour)	+	30 jours/an
Chambre particulière (7)	+	50€/jour (30 jours par an)
Frais accompagnant	+	10€/jour (30 jours par an)
Forfait Participation Assuré (franchise 18 €)	+	OUI
<b>TRANSPORT (accepté par la Sécurité Sociale)</b>	65%	100%
<b>ACTES MEDICAUX</b>		
Visites, Consultations	70%	100%
Actes de Spécialistes	70%	100%
<b>AUTRES ACTES MEDICAUX</b>		
Auxiliaires Médicaux : infirmiers, kinés (accordés RO)	60%	100%
Actes de Radiologie, Echographie (Accordés RO)	70%	100%
Analyses Biologiques (Accordées RO)	60%	100%
<b>PHARMACIE</b>		
Médicaments remboursés par la Sécurité Sociale à 65%	65%	100%
Médicaments remboursés par la Sécurité Sociale à 30%	30%	100%
Médicaments remboursés par la Sécurité Sociale à 15%	15%	50%
<b>DENTAIRE (9)</b>		
Soins Dentaires	70%	100%
Prothèses Dentaires acceptées par le Régime Obligatoire	70%	245%
Orthodontie acceptée par la Sécurité Sociale	100%	200%
<b>OPTIQUE</b>		
Lunettes acceptées par le régime obligatoire	60%	100%
Forfait annuel Verres et/ou Monture SIMPLE -COMPLEXE -TRES COMPLEXE par personne protégée (6) (2)	+	200 €
Lentilles acceptées par la Sécurité Sociale	+	125€/an/paire
Lentilles refusées par la Sécurité Sociale	+	77€/an/paire
<b>PROTHESES</b>		
Prothèses Auditives	60%	100%
Prothèses Orthopédie	60%	100%
<b>CURE THERMALE</b>		
Traitement et honoraires	65% - 70%	100%
Hébergement	+	Forfait annuel de 46€
<b>MEDECINES DOUCES</b>		
Ostéopathie (1)	+	Forfait 100 € par an par bénéficiaire
<b>ACTES ET EXAMENS DE PREVENTION</b>		
Vaccins Anti-Grippe (pour les moins de 65 ans)	+	100% Frais réels (3)
Détartrage annuel complet (limité à 2 séances/an)	70%	100% (3)
Audiométrie tonale avec Tympanométrie	+	100% (3)
<b>AIDE A LA PERSONNE</b> (Mutuelle Catalane Assistance 24h/24 7j/7)		OUI
<b>TIERS PAYANT</b>		OUI
<b>FOND SOCIAL</b>		
Secours Exceptionnel (5)		OUI
Prestation obsèques (8)		1 143,37 €

**Le maintien du tarif des cotisations est dépendant de l'inflation et des taxes que nous répercutons sur nos tarifs.**

**L'ensemble des taux tient compte du remboursement du régime obligatoire et du régime complémentaire Mutuelle Catalane dans la limite des frais engagés**

- (1) Forfait annuel limité à 50€ par séance. Le praticien doit être référencé comme professionnel de la discipline pratiquée.
  - (2) Prime à la fidélité : forfait annuel majoré de 50% après 3 ans d'ancienneté dans la garantie
  - (3) Non remboursés ou partiellement par le Régime Obligatoire mais pris en charge en totalité par La Mutuelle Catalane
  - (4) Un examen tous les 6 ans pour les femmes de plus de 50 ans
  - (5) Secours Exceptionnel versé au cas par cas suite à l'examen du dossier par la commission du fond social
  - (6) En accord avec le décret fixé par l'Etat du 18/11/2014 N°2014-1374 : l'équipement optique est désormais remboursé tous les deux ans sauf prescription médicale au motif de changement de corrections. La monture est limitée à 150€. L'équipement est déterminé SIMPLE, COMPLEXE, TRES COMPLEXE selon les caractéristiques de corrections fixées au décret. Seule une ordonnance d'un ophtalmologue est acceptée. Les équipements solaires, cassés ou perdus ne sont pas pris en charge dans la garantie.
  - (7) Sont exclus les séjours en : rééducation, réadaptation, convalescence, cure, psychiatrie, maisons d'enfants à caractère sanitaire, maison de santé, cliniques médicales. Le dernier jour de chambre particulière n'est pas pris en charge par la Mutuelle
  - (8) Dans la limite des frais engagé et sur présentation de la facture acquittée des Pompes Funèbres, acte décès, et certificat d'hérédité.
  - (9) Le poste dentaire est limité à 2000€ /an/bénéficiaire (hors soins).
- la participation d'1 € (au 01/01/06) sur les actes médicaux, consultations et actes de biologie,
  - la majoration de participation de 40 % (au 01/02/09) en cas de non respect du parcours de soins,
  - la franchise de 0,50 € (au 01/01/08) sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux,
  - la participation de 2 € (au 01/01/08) sur les transports sanitaires.

**LA MUTUELLE  
CATALANE**  
Optez pour une mutuelle plus humaine

**GARANTIE PRUDENCE au 01/01/2018**

**[www.mutuelle-catalane.com](http://www.mutuelle-catalane.com)**

20 avenue de Grande Bretagne 66029 Perpignan Cedex Tel 06 68 34 55 57 [contact@mutuelle-catalane.com](mailto:contact@mutuelle-catalane.com)